



A Adjoint au Directeur

(1) ÉGALEMENT COMPTABLE DE LA COMMISSION (2) HR BUSINESS CORRESPONDENT (3) RAPPORT FONCTIONNEL À LA BUDG.DGA.1 POUR LA RÉVISION DU SYSTÈME INFORMATIQUE ABAC (4) I.TACCANI, JURISTE DÉTACHÉ AUPRÈS DE LA CJUE (5) RAPPORTE AU COMPTABLE EN RESPECT DES ARTICLES 77 ET 212.3 DU RÈGLEMENT FINANCIER (6) LES ÉQUIPES DE RISQUE E1 ET E3 PEUVENT RAPPORTER / RECEVOIR DES INSTRUCTIONS DIRECTEMENT DE DGA.2 (7) RESPONSABLE D'ASSURER LA COMPATIBILITÉ AVEC LE PLAFOND DE LA SALLE D'OPÉRATION / LA MARGE BUDGÉTAIRE EN RELATION AVEC LES OPÉRATIONS D'EMPRUNT (8) ÉGALEMENT DIRECTEUR DES RISQUES DG BUDG (9) SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DGA.2 EN CE QUI CONCERNE LA COMPATIBILITÉ AVEC LE PLAFOND DE LA RO / LA MARGE BUDGÉTAIRE EN RELATION AVEC LES OPÉRATIONS D'EMPRUNT
*ENTITÉ BASÉE AU LUXEMBOURG / « TRANSARDENNAISE »